

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78062

Objet

Tarifs pour le creuse-
ment des fosses aux
cimetières

DATE DE CONVOCATION

29 MAI 1978

DATE D'AFFICHAGE

29 MAI 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le deux juin à 21 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD,
BOUTET, FABER, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA,
BROTREAU; DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL. BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
MONTRON par M. POUMAILLOUX
POUGET par M. BUJARD
Absents : MM. Melle FOUCHE par M. TETARD
NAULIN -Mme TACQUET

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

Les tarifs pour le creusement des fosses dans les
cimetières de ROYAN sont restés inchangés du 13 AOUT
1970 au 27 JUIN 1977. En 1977, ils n'ont pu être aug-
mentés que de 6,50 %. La Commission des Finances dans
sa séance du 22 MAI 1978, a proposé d'actualiser ces
tarifs en les indexant proportionnellement à l'écart
existant entre l'indice du coût de la construction du
troisième trimestre 1970 égal à 224, date de la fixa-
tion des tarifs, et celui du dernier trimestre 1977
égal à 449.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du
22 MAI 1978,

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er JUILLET 1978, les nou-
veaux tarifs pour le creusement des fosses aux cimetières :



.../...

Pour mémoire
Ancien tarif
DCM du 27/06/77

Nouveau tarif

Sommes réclamées
aux familles

- fosse simple	117 F	220 F
- fosse double	160 F	300 F
- FOSSE triple	202 F	380 F
- fosse quadruple	245 F	460 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Guy TETARD.